



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 26 NOVEMBRE 2024 À 17 H, À LA MAISON GARTH

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Me Gabrielle Ethier-Raulin, directrice des Services juridiques et greffière

SONT ABSENTS :

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 17 h.

2.

2024-11-226

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3.

2024-11-227

ADJUDICATION – SUE-2024-04 – Fourniture de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets domestiques et matières organiques)

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre 2024, la Ville de Lorraine procédait à la publication d'un appel d'offres public sur le site du SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets domestiques et matières organiques) (SUE-2024-04), du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029, avec deux (2) années supplémentaires en option;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entrepreneurs ont présenté leur soumission à la date et à l'heure maximale pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaires	Prix soumissionné (taxes incluses)
Enviro connexions	2 356 340,84 \$
Services Ricova inc.	2 453 594,20 \$

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude et de l'analyse de ces soumissions, celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Enviro connexions contenait des erreurs de calcul dans son bordereau de prix, portant ainsi le montant réel soumissionné à **2 356 232,31 \$** au lieu du prix de 2 356 340,84 \$ inscrit au bordereau de prix;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Enviro connexions est la plus basse soumission conforme reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADJUGER le contrat SUE-2024-04 relatif à la fourniture de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets domestiques et matières organiques) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029, au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie **Enviro connexions**, sur la base des prix inscrits à son bordereau de prix, suivant les quantités estimées, au montant de **2 356 232,31 \$ taxes incluses**;

DE SE RÉSERVER le droit de se prévaloir des deux (2) années supplémentaires en option;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces services sur présentation des pièces justificatives et à imputer cette somme à même les codes budgétaires 02-421-00-490 et 02-441-00-490.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat de crédit numéro 2024-51.

4.
2024-11-228

EMBAUCHE – Responsable sports, plein air et installations sportives

CONSIDÉRANT QUE le poste de Responsable sports, plein-air et installations sportives du Service des loisirs et de la culture est vacant depuis le 6 novembre 2024 et qu'un processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu possède tous les critères requis pour ce poste et qu'il a plus d'une dizaine d'années d'expérience pertinente au niveau des loisirs et des installations sportives et deux (2) années d'expérience dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la directrice générale et le candidat retenu;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice générale et le comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'EMBAUCHER M. Mathieu Duguay à titre de responsable sports, plein air et installations sportives au sein du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Lorraine, effectif le 13 janvier 2025;

QUE le salaire annuel, basé sur une semaine de travail de trente-cinq (35) heures, soit fixé à l'échelon 6 sur 10 de l'échelle salariale pour ce poste, avec une progression à l'échelon 7, après une période probatoire de six (6) mois et, par la suite, avec une progression annuelle en janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre, avec la possibilité de prendre trois (3) semaines de vacances à partir de janvier 2025;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire 02-710-00-111.

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 17 h 01.


Monsieur JEAN COMTOIS
Maire


M^e GABRIELLE ETHIER-RAULIN
Greffière